

Autonomie des universités en Europe et en Amérique du Nord : considérations historiques et systématiques¹

I. Université, affiliation, autonomie

Comment faut-il comprendre et justifier l'autonomie de l'Université en sa qualité d'organisation dédiée à la formation et à la science ? Les réflexions qui suivent ont pour objectif d'apporter une réponse cohérente à cette question, tant du point de vue sociologique qu'historique; elles entendent également apporter une contribution "politique" en la matière. Le concept d'autonomie que je tente d'esquisser ici provient de "l'Université européenne", ce qui suppose que je considère cette dernière comme une abstraction pertinente, tout au moins sur le plan historique. Cette présomption s'applique aussi à l'Université nord-américaine qui constitue, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, la source la plus importante de modèles du développement universitaire.

Le concept d'autonomie est largement présent dans l'Université européenne dès ses débuts, aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles. L'Université apparaît comme une corporation autonome formée d'érudits qui se spécialisent dans des activités de formation. Selon certaines interprétations, les étudiants sont inclus, en tant que membres, dans cette corporation autonome d'érudits. Or, ces interprétations sont à l'origine d'une ambiguïté qui a persisté jusqu'à nos jours et qui n'a toujours pas été levée. Les étudiants sont-ils membres d'une communauté académique, liés en tant que tels aux professeurs par une forme d'existence et une vision du monde communes qui les distinguent clairement des autres "communautés" de la société ? Ou bien faut-il plutôt considérer les étudiants comme des "clients" ? Cela voudrait dire qu'ils sont "pris en charge" par des professeurs agissant comme des professionnels. Mais cela signifierait également qu'ils sont en mesure de formuler de manière plus claire que pourraient le faire les membres d'une "communauté" des attentes et des revendications quant aux prestations des professeurs. Les systèmes d'enseignement supérieur comprennent les deux aspects de cette alternative. Mais le développement de l'Université de masse, aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles, préfère apparemment conférer aux étudiants un statut de clients; en effet, celui-ci correspond mieux aux nombreux autres engagements que les étudiants doivent de toute manière contracter dans la société actuelle².

Depuis le début de son existence, cette corporation autonome d'érudits (et d'étudiants) dépend d'instances externes qui revendiquent le droit de procéder à différentes formes de contrôle extérieur; elles utilisent à cette fin divers modes d'intervention, qui sont toujours en lien avec les techniques de financement des universités. Historiquement, l'Université européenne se présente comme une

¹ Paru sous le titre original "Autonomie der Universitäten in Europa und Nordamerika: Historische und systematische Überlegungen" dans Jürgen Kaube (éd.), *Die Illusion der Exzellenz. Lebenslügen der Wissenschaftspolitik*. Berlin: Wagenbach, septembre 2009. Traduit par Christine Voirol-Hauser, SG CUS

² Cf. Stichweh (2008).

constellation triangulaire. La corporation autonome des érudits a affaire, d'une part, à l'Eglise (notamment à l'évêque et au pape) et, d'autre part, à une autorité politique (prince, roi, empereur, ville). Ces deux pouvoirs externes confèrent une large autonomie à l'Université, en lui octroyant dès sa fondation des privilèges, néanmoins assortis de conditions et d'attentes en termes de prestations.

II. L'histoire universitaire conçue comme l'histoire des contrôles externes et des contextes de référence

L'histoire de l'Université européenne peut être envisagée comme une histoire des diverses formes de contrôle externe et des contextes de référence changeants sur lesquels s'appuie l'Université³. Lors de l'apparition de l'Université, au Bas Moyen-Age (vers 1200-1500), ce sont tout d'abord les contextes de communication de l'Eglise et des ordres religieux qui constituent son principal environnement social et qui jouent par conséquent le rôle formateur le plus important en son sein. Le financement de l'Université repose dans une large mesure sur les propriétés et les bénéfices de l'Eglise. Les deux facultés les plus importantes sont celles de théologie et de droit, et la formation de juriste correspond très souvent à celle de juriste ecclésiastique. Au début de l'Epoque moderne, la Réforme et la Contre-Réforme mènent à une refonte du contrôle que l'Eglise exerce sur l'Université. Ce contrôle est désormais placé sous le signe de l'appartenance à une religion et il s'exerce comme une forme de concurrence entre les institutions liées à une confession déterminée. Ce n'est qu'au XVIII^{ème} siècle que des institutions comme Göttingen parviennent à s'affranchir quelque peu du cadre confessionnel et à étendre leur attractivité au-delà de celui-ci.

Depuis le XVI^{ème} siècle, la fonctionnalisation de l'Université est dominée par l'émergence des Etats nationaux; dans ce contexte, c'est la politique qui constitue la forme primaire du contrôle externe de l'Université ainsi que le contexte de référence principal de celle-ci. L'Université est alors conçue comme un établissement public; elle est avant tout une institution de formation des serviteurs de l'Etat. Le changement de contexte de référence est bien illustré par le fait qu'au Bas Moyen-Age, le partenaire politique de l'Université (le seigneur) était souvent un prince de l'Eglise; au début de l'Epoque moderne, en revanche, le contrôle de l'Université est exercé, dans les territoires protestants, par des instances politiques.

A partir de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, l'Université s'appuie de plus en plus sur les contextes et les dynamiques d'un système scientifique en cours de différenciation. La "scientifisation" de tous les thèmes d'enseignement universitaires a pour conséquence que le contrôle exercé par l'Eglise et par l'Etat sur l'Université devient indirect. Depuis cette époque, le lien unissant la formation à la science nous semble pour ainsi dire indissociable.

Au XX^{ème} siècle vient s'ajouter à ces trois contextes classiques de référence fonctionnelle et de contrôle externe de l'Université (Eglise/religion; Etat; science) un quatrième élément: l'économie. Dorénavant, tous les thèmes relatifs à l'organisation

³ Cf. Stichweh (1991).

de l'Université peuvent être envisagés sous un angle économique: la formation universitaire peut dès lors être comprise comme le développement d'un capital humain; la pertinence technologique de la science et du savoir scientifique peut être remise en question. Néanmoins, en Europe comme aux Etats-Unis, il n'y a jamais eu de contrôle de l'Université par l'économie qui aurait ressemblé au lien étroit qui a uni par moments l'Université à l'Eglise et à l'Etat. Du reste, l'Europe et les Etats-Unis ne connaissent que peu d'universités conçues comme des entreprises commerciales à but lucratif⁴. Ainsi, aux Etats-Unis, l'Université *privée* dominante sur le terrain scientifique n'est pas une université *privée aux mains de l'économie*.

III. L'autonomie des universités en tant que concept sociologique

Les considérations historiques qui précèdent permettent de développer un concept sociologique systématique de l'Université et de son autonomie. A cette fin, il convient tout d'abord de souligner que l'Université moderne n'est ni une institution ecclésiastique, ni un établissement public, ni une entreprise commerciale de type capitaliste⁵. Lorsqu'une université incarne encore l'un de ces trois types de dépendance, on peut présumer qu'elle n'est pas parvenue à s'en libérer et qu'elle risque de ne plus être reconnue, à l'échelle mondiale, comme l'égale des autres institutions.

Après les formules négatives que nous venons d'énoncer pour définir l'Université – ni institution ecclésiastique, ni établissement public, ni entreprise commerciale –, il convient maintenant d'en donner une définition positive. L'Université est tout d'abord *une institution de la société* qui tente d'avoir une influence dans tous les domaines sociaux et qui, parallèlement, doit être indépendante de tous les domaines de communication de la société. Définir l'Université comme une institution de la société constitue d'une part une réaction à la phase de dépendances historiques que cette institution a traversée et, d'autre part, un indicateur du succès historique qu'elle a rencontré en mettant un terme à ces dépendances. Dans cette mesure, l'autonomie sociale de l'Université est équidistante de toutes les exigences de contrôle qui peuvent être formulées à son encontre. Cette définition n'est toutefois pas suffisante. Il n'est en effet pas concevable de montrer l'importance de l'Université pour l'ensemble de la société sans en établir une spécification fonctionnelle; c'est ce que je me propose d'esquisser dans une réflexion en trois temps.

Premièrement, il est indéniable qu'historiquement, les universités ont toujours été des organismes de formation et qu'elles le sont encore actuellement. Elles occupent cependant une place particulière dans le domaine de la formation; elles doivent

⁴ Il n'est pas impossible que cela change en raison de la crise financière et économique actuelle.

⁵ Dans le domaine de la formation continue / de la formation des adultes, les institutions à but lucratif semblent s'imposer; tel n'est pas le cas, par contre, pour les filières d'études de base. L'Université américaine de Phoenix (Arizona), qui est de loin l'Université des Etats-Unis la plus orientée sur le profit, déploie ses activités presque exclusivement dans le domaine de l' "Adult Education". La qualité de la formation qu'elle dispense paraît sujette à controverse. A noter enfin que les universités "normales" ont elles aussi tendance à vouloir réaliser des bénéfices dans le domaine de la formation continue.

occuper une telle position pour qu'il soit possible de les différencier des écoles. Cette place particulière n'est pas assurée par la compétence qu'ont les universités de former des étudiants dans une partie spécifique de leur curriculum (elle n'est donc pas garantie par le positionnement dans le degré tertiaire de la formation). La spécialisation temporelle de l'Université, valable pour une certaine tranche d'âge, a varié au cours de l'Histoire et elle diffère aujourd'hui encore quelque peu d'un système national à l'autre. Aussi ne permet-elle pas d'expliquer la spécificité de l'Université. Ce qui constitue cette spécificité, c'est la manière dont l'Université traite le savoir relatif à la formation, c'est-à-dire la globalité des effets qu'elle escompte (qualifications professionnelles sans limitation régionale), l'universalité de ses idéaux de connaissance (pas de limitation temporelle, matérielle et sociale des prétentions à la validité des connaissances qu'elle utilise) et le caractère inclusif de son recrutement social (au niveau des enseignants et des étudiants, chacun ayant accès à l'Université, quelle que soit son origine sociale ou régionale, pour autant qu'il accepte la validité des idéaux universitaires de connaissance)⁶. À ces conditions, l'Université est sans conteste une institution européenne et non pas une école au rayon d'action régional.

L'Université fonctionne donc tout d'abord comme un organisme de formation socialement inclusif, avec des attentes globales et des idéaux de connaissance universels. Le pas suivant n'est franchi qu'aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles : le rapport à la connaissance est spécifié encore une fois ; il mène, sans alternative possible, à une symbiose entre l'organisme de formation qu'est l'Université et une nouvelle conception de la science englobant la recherche scientifique⁷. La position sociale particulière de l'Université est ainsi consolidée. Depuis cette époque, l'Université est un organisme de formation aux perspectives globales, qui traite chaque thème à la lumière des connaissances scientifiques actuelles et qui confronte le savoir scientifique avec la recherche (si bien que celui-ci est constamment vérifié et développé). La variabilité des classes d'âge dans la définition de la population estudiantine est confirmée par cette évolution. Aujourd'hui, on peut aisément mettre sur pied une université pour enfants, même s'il ne s'agira jamais de l'activité principale de l'Université. Pourtant, l'appartenance d'une telle institution à l'Université est facile à reconnaître. En effet, lorsque, dans une université pour enfants, des jeunes de neuf à dix ans écoutent une conférence adaptée à leurs capacités de compréhension, il est indubitable que cette conférence peut être qualifiée de contribution scientifique. Toute confusion avec l'école primaire est par conséquent exclue.

D'un point de vue fonctionnel, l'Université est définie depuis les années 1800 par cette dualité entre formation et science. La formation et la science sont deux systèmes fonctionnels de la société moderne qu'il convient de bien distinguer et qui engendrent chacun leurs propres modes d'organisation et de communication. A l'Université, ils sont cependant tellement liés l'un à l'autre que les manquements que l'on peut constater dans l'un des systèmes peuvent être dus au fait que l'autre système n'est pas suffisamment pris en compte. Ainsi, même le projet de recherche

⁶ Concernant les trois aspects de globalité, d'universalité et d'inclusion, voir Stichweh (2003).

⁷ Pour un résumé de cette question, voir Stichweh (1984).

le plus ésotérique ou le plus innovateur peut à tout moment soulever la question de savoir s'il intègre de manière appropriée la formation de la relève scientifique. Inversement, tout enseignement universitaire poserait un sérieux problème si l'on pouvait lui reprocher de ne pas refléter l'état du savoir scientifique.

La dualité fonctionnelle entre formation et science existant au sein de l'Université représente un monde intérieur qui gravite autour de ces deux pôles et qui peut à tout instant devenir source de conflit (l'un des deux pôles peut se voir reprocher de négliger l'autre). Cette dualité, au centre de toutes les attentions, masque d'autres éléments importants et les fait apparaître comme extérieurs à l'Université. Elle mène en outre à la différenciation d'organisations dans lesquelles elle constitue, sous différentes formes – par exemple la séparation entre enseignement et recherche ou l'unité entre enseignement et recherche – le mode opératoire quotidien.

Ces quelques considérations permettent d'esquisser un concept sociologique moderne de l'autonomie de l'Université. Basée sur la dualité entre formation et science, l'Université contemporaine se distancie de plus en plus des contextes de référence historiques (religion / Eglise et politique / Etat). En dépit des sémantiques modernes du capital humain (= opérationnalisation de l'aspect formation) et de la technologie (= opérationnalisation de la réussite dans le domaine de la recherche), elle ne suit jamais la voie du système économique qui prévaut dans la société actuelle (cette affirmation n'est pas valable pour chaque organisation, mais elle pourrait signifier qu'une université s'appuyant trop sur des attentes économiques pourrait avoir des difficultés à être reconnue par les autres universités). Le fait que cela soit possible n'est pas dû à l'*indépendance* de l'Université par rapport aux attentes en termes de prestations et aux contextes de référence. On comprend aisément qu'une telle conception serait contraire à la réalité. En effet, l'*autonomie* n'est pas synonyme d'*indépendance*. Dans une acception sociologique instructive, l'autonomie équivaut plutôt à la *pluralisation des dépendances d'un système*⁸. Cette pluralisation crée des espaces de liberté dans le système, en ce sens que celui-ci peut décider, à un moment donné, de se fonder sur les dépendances qui correspondent le mieux à l'orientation de ses propres intérêts et d'écarter temporairement celles qu'il considère comme restrictives⁹. La maxime d'une

⁸ Ce concept de l'autonomie a été défendu avec détermination par Niklas Luhmann. L'une de ses formulations caractéristiques est la suivante: "Il semble qu'il y ait, dans les systèmes sociaux hautement développés, des liens structurels entre (1) la différenciation systémique fonctionnelle, (2) la grande autonomie des sous-systèmes, (3) le mode opératoire auto-référencé et (4) les possibilités d'accroître mutuellement l'indépendance et la dépendance; il en résulte que ce que la société perd en unité en raison de la différenciation, elle peut le regagner grâce aux interdépendances qui existent entre les sous-systèmes" (Luhmann, 1981: 166). En ce qui concerne l'autonomie des universités, voici l'argument trouvé chez Talcott Parsons: l'autonomie de l'Université est la répartition de la dépendance entre le plus grand nombre de systèmes possible présents dans son environnement (cf. Parsons et Platt, 1967; 1974)

⁹ Voir Carl Heinrich Becker (1929), Ministre prussien de la culture, où il se disait favorable à la dépendance vis-à-vis de l'Etat, car celui-ci n'est pas intrusif: "Puisqu'une certaine dépendance vis-à-vis des autorités non-universitaires s'avère de toute façon inévitable – c'est l'essence même du financement –, la dépendance vis-à-vis de l'Etat est la préférée de notre corps professoral. Elle seule le préserve en effet d'un financement lié à des objectifs accessoires. De même, le lien étroit avec l'industrie (dont il a été question plus haut) n'est admissible que parce que les rapports de nos

université qui réussit sera donc toujours: augmenter le nombre et la diversité des dépendances sur lesquelles l'institution repose. Un tel principe permet de réduire les risques et de développer une stratégie pour mettre les différentes dépendances en concurrence. Ainsi apparaît la condition socio-historique d'un accroissement de l'autonomie de l'Université. C'est la différenciation fonctionnelle de la société, c'est-à-dire le développement progressif de l'autonomie communicative de fonctions sociales toujours nouvelles, qui diversifie l'environnement social de l'Université au point de lui permettre de jouer au jeu de l'accroissement de son indépendance par la répartition de ses dépendances sur la pluralité des systèmes qui se multiplient dans son environnement.

IV. Contrôle externe et autocontrôle

Comme je viens de le démontrer, l'autonomie de l'Université aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles est rendue possible par des développements socio-structurels tels que la mise en oeuvre progressive de la différenciation sociale. Parallèlement, des institutions et des traditions se forment au sein de l'Université, qui façonnent l'utilisation effective de l'autonomie universitaire. Plusieurs questions se posent dans ce contexte. Quel rôle joue le droit dans le processus d'interprétation de l'autonomie universitaire ? Y a-t-il quelqu'un qui puisse être considéré comme porteur de l'autonomie de l'Université ? Comment la cohabitation entre l'autocontrôle et le contrôle externe – déterminée par le développement historique de chaque système universitaire – est-elle réglée au sein de l'Université et comment faut-il la comprendre ?

Il sied en premier lieu de relever que l'analyse que nous avons présentée ici ne considère pas l'autonomie comme étant d'abord un statut juridique; elle ne part pas non plus du principe que cette autonomie doit être garantie par des moyens légaux. Nous avons au contraire insisté sur le fait que c'est la différenciation de la société qui permet l'autonomie. Quant au droit, il est particulièrement important lorsqu'il conçoit la différenciation fonctionnelle de la société comme devant être soutenue par la Constitution et les lois en vigueur. La Cour suprême des Etats-Unis l'a clairement formulé dans différents arrêts portant sur l'examen de la constitutionnalité de la discrimination positive ("affirmative action") fondée sur la race¹⁰ ; elle y a en effet fait valoir que la protection constitutionnelle de *l'autonomie dans le domaine de la formation* constituait un juste motif de sa non-intervention dans l'activité des universités. Ainsi, en 2003, elle déclarait dans l'arrêt *Grutter vs Bollinger*: "Universities occupy a special niche in our constitutional tradition". Vingt-cinq ans plus tôt (en 1978), mentionnant l'opinion du juge Lewis Powell dans l'affaire *Regents of the University of California vs Blake* (opinion qui avait été déterminante dans cette affaire puisque la décision avait été prise par 5 voix contre 4), elle avait en outre

professeurs avec l'Etat leur garantissent a priori une large indépendance économique" (Becker, 1929: 444).

¹⁰ Ces arrêts concernaient principalement la préférence que certaines universités d'élite américaines accordaient à des candidats noirs (ainsi qu'à ceux qui étaient d'origine indienne).

employé les termes suivants: "recognizing a constitutional dimension, grounded in the First Amendment, of educational autonomy"¹¹.

Dans le droit constitutionnel de la République fédérale d'Allemagne, on retrouve une disposition du même genre dans le célèbre article 5, alinéa 3, de la Loi fondamentale: "L'art et la science, la recherche et l'enseignement sont libres". A la différence de la jurisprudence américaine, la constitution allemande ne parle pas "d'educational autonomy". Cela dénote qu'en Allemagne, l'indissolubilité du lien entre la formation et la science (à l'Université) a été établie plus tôt et sans alternative possible. Dans la formulation allemande, l'Université dispose aussi d'un privilège incontesté par rapport aux autres institutions de formation; ce privilège apparaît dans la seconde partie de la disposition constitutionnelle ("la recherche et l'enseignement sont libres"), dont la teneur n'est applicable qu'à l'Université. Les formulations de ces deux contextes nationaux – américain et allemand – ne constituent pas un droit impératif au sens strict du terme; il faut plutôt y voir la reconnaissance et la ratification, par le droit constitutionnel, de la position particulière que l'Université a acquise au cours de son évolution¹².

A ce stade de notre réflexion, il est temps que nous nous posions la question suivante: qui est donc en charge de cette autonomie qui semble bénéficier, dans certains régimes constitutionnels, d'une protection exprimée de manière si inhabituelle? Historiquement, la réponse qui s'imposerait serait la suivante: la corporation des érudits qui fait de l'Université une *communitas* et une organisation d'un genre particulier. Mais à y regarder de plus près, on constaterait que cette réponse ne donnerait pas une image adéquate de la position sociale de l'Université. Rappelons que, pour définir et expliquer ce qui caractérise l'Université moderne, nous avons renvoyé à la dualité entre formation et science comme étant la condition la plus importante de la différenciation historique de l'Université. De même ici, nous devons également nous baser sur une construction duale pour découvrir les structures responsables de l'autonomie universitaire. Ainsi, au Moyen-Age déjà, l'empereur et le pape ne sont pas que de simples instances de contrôle externes à l'Université. En effet, ils lui accordent aussi des privilèges et, en s'appropriant en quelque sorte certaines valeurs internes à l'Université, ils la protègent contre des attentes et des prétentions qu'elle aurait sinon considérées comme incompatibles avec son identité. Cette constellation, qui réapparaît toujours sous de nouvelles formes dans l'histoire universitaire, a pour conséquence que les instances de contrôle se voient attribuer des rôles qui sont à la fois internes et externes. C'est par exemple le cas de l'évêque, en sa qualité de "magnus cancellarius" de l'université ou de certaines de ses facultés¹³, ou le cas du "curateur d'université" de l'Époque moderne qui, tout en faisant partie des services de l'État en charge de la formation, participe pour ainsi dire de l'intérieur à la planification de l'université (le baron G. A.

¹¹ Voir Karabel (2006: 543).

¹² Concernant la liberté de la science, voir Schulte (2006).

¹³ Dans les universités catholiques ou dans les facultés de théologie catholique, cette structure est encore en vigueur aujourd'hui et elle est toujours fondée sur un système dual: le "magnus cancellarius" représente le Saint-Siège auprès de l'Université ou de la Faculté et il représente également celles-ci auprès du Saint-Siège (Jean-Paul II, 1979, art. 12).

von Münchhausen, à l'Université de Göttingen, en est l'exemple type¹⁴). Nous pouvons également citer le cas particulier de l'administration prussienne qui s'illustre, comme le relevait déjà les observateurs de l'époque, par le degré inhabituellement élevé de l'internalisation de sa propre perception académique¹⁵. Mentionnons enfin les commissions de visite de l'Epoque moderne qui étaient, par exemple à Oxford et à Cambridge, le véritable moteur de toute réforme dans ces deux institutions¹⁶.

Dans les universités européennes et nord-américaines actuelles, cette institutionnalisation duale de l'autonomie de l'Université se retrouve principalement dans les deux grandes structures suivantes: le "Board of Governors" des universités d'Amérique du Nord¹⁷ et le "Conseil de l'Université" que les hautes écoles de plusieurs pays européens ont mis sur pied ces dernières années, suivant en cela le modèle des établissements américains. Dans le système américain, cette institution reflète à nouveau une structure duale. Il y a d'une part la "Faculty", qui constitue l'organe central classique de l'université et qui, dans son interprétation américaine, a un caractère plus inclusif que dans la tradition européenne. Face à elle, on trouve le "Board of Governors", qui représente les intérêts publics et dont la structure reflète presque exactement les éléments que j'ai cités précédemment pour définir l'Université: ce n'est plus un établissement public, ni une institution ecclésiastique, ni une entreprise commerciale, mais une institution de la société¹⁸. Le "Board of Governors" se décrit lui-même comme un organe fondé sur des principes tels que la "philanthropie" (engagement altruiste de membres de la société pour le bien commun) et le "volontarisme" (propension à l'action qui se réfère à un collectif)¹⁹. Il agit comme une sorte d'administrateur ("trustee") qui représente, au sein de l'université, un grand nombre d'intérêts constitutifs de celle-ci: "These include faculty, staff, students, alumni, donors, parents, neighbors, and the local government, among others"²⁰. On demande également au "Board of Governors" d'aider l'université à relever les défis de l'avenir: "Boards incur a special duty to preserve and enhance the institution for future generations"²¹.

L'exemple américain montre combien la structure duale "Faculty" – "Boards of Governors" symbolise et garantit l'autonomie universitaire. Si l'on compare cet exemple à la situation actuelle de nombreuses universités européennes, on a l'impression que les structures corporatives de l'autoreprésentation ne sont plus

¹⁴ Voir Rössler (1855), extrêmement bien documenté sur ce point.

¹⁵ Voir dans la note de bas de page 7 ci-dessus la déclaration de Carl Heinrich Becker, selon qui la dépendance de l'Etat (prussien) est la préférée du corps professoral, qui sait qu'il est ainsi préservé d'un financement lié à des objectifs accessoires.

¹⁶ Au sujet des droits de visite, voir Blackstone (1773, vol. 1, 482-4).

¹⁷ Parfois également appelé "Board of Trustees", "Board of Regents" ou "Board of Visitors".

¹⁸ Voir à ce propos "Association of Governing Boards of Universities and Colleges 2007", une brochure très intéressante contenant un autoportrait de l'association.

¹⁹ Dans la théorie sociale de Talcott Parsons, le volontarisme est le terme qui désigne l'auto-réalité de la société face aux parts de la réalité extérieures au système d'action; le "volontarisme" est donc lui aussi une conception de l'autonomie – Parsons (1937).

²⁰ Association of Governing Boards of Universities and Colleges 2007, p. 3. C'est justement dans cette contribution à la mise en commun et à la représentation globale d'intérêts hétérogènes que James Coleman voit la fonction sociale du "trusteeship" – Coleman (1990: 195-6).

²¹ Voir note de bas de page 18.

considérées comme des traditions institutionnelles vivantes et durables. Par ailleurs, beaucoup de "Conseils d'Université", qui sont manifestement des imitations des "Boards of Governors", constituent plutôt des ornements institutionnels; les structures sociales nécessaires n'existent pas ou ne sont même pas connues. Si ce diagnostic est exact, il existe un risque potentiel que leurs compétences et leur marge de manœuvre ne soient pas définies de manière suffisamment claire; on pourrait alors se retrouver dans une situation où personne n'assume la responsabilité de ce qui se passe dans la réalité.

D'un point de vue sociologique global, ces considérations finales sur les structures de gouvernance duales des universités autonomes font apparaître un point important: l'autonomie universitaire ne doit pas être comprise comme un simple autocontrôle. Elle repose plutôt sur des structures duales d'autocontrôle et de contrôle externe. Dans cette organisation – historiquement, ce fut toujours le cas pour l'Université –, la distinction entre autocontrôle et contrôle externe peut même s'estomper. Dans le meilleur des cas, les instances de contrôle externe sont si fortement imprégnées des différents intérêts de l'Université qu'elles équivalent à des organes d'autocontrôle. Ces structures duales, dans lesquelles les éléments externes sont également des éléments internes, fonctionnent comme un système de contrôle réciproque (système de *checks and balances*); ce sont dès lors ces structures qui sont le mieux à même de piloter la dynamique de développement d'universités autonomes.

Bibliographie

- Association of Governing Boards of Universities and Colleges. 2007. "AGB Statement on Board Accountability." Available from <http://www.agb.org/user-assets/documents/AccountabilityStatementFinalForWeb.pdf>.
- Becker, Carl Heinrich. 1929: Probleme der Wissenschaftspflege. P. 437-462 in Harms, Bernhard (Hg.), *Recht und Staat im neuen Deutschland*. vol. 1, (Berlin: Hobbing).
- Blackstone, William. 1773. *Commentaries on the Laws of England*. 5ème éd., vol. 1-4, Oxford.
- Coleman, James S. 1990. *Foundations of Social Theory*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- John Paul II. 1979. "Apostolic Constitution Sapientia Christiana of the Supreme Pontiff Pope John Paul II On Ecclesiastical Universities and Faculties." Available from http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_constitutions/documents/hf_jp-ii_apc_15041979_sapientia-christiana_en.html.
- Karabel, Jerome. 2006. *The Chosen. The Hidden History of Admission and Exclusion at Harvard, Yale and Princeton*. Boston / New York: Houghton Mifflin.
- Luhmann, Niklas. 1981. Machtkreislauf und Recht in Demokratien. *Zeitschrift für Rechtssoziologie* 2: 158-167.
- Parsons, Talcott. 1937. *The Structure of Social Action*. New York: Free Press (of Glencoe).
- Parsons, Talcott und Gerald M. Platt. 1967. Considerations on the American Academic System. *Minerva* 6: 497-523.
- Parsons, Talcott und Gerald M. Platt. 1974. *The American University*. Cambridge/Mass.: Harvard University Press.
- Rössler, Emil F. 1855. *Die Gründung der Universität Göttingen. Entwürfe, Berichte und Briefe der Zeitgenossen*. Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht.
- Schulte, Martin. 2006. Grund und Grenzen der Wissenschaftsfreiheit. *Veröffentlichungen der Vereinigung der deutschen Staatsrechtler* 65: 110-145.
- Stichweh, Rudolf. 1984. *Zur Entstehung des modernen Systems wissenschaftlicher Disziplinen. Physik in Deutschland 1740-1890*. Frankfurt a.M.: Suhrkamp.
- Stichweh, Rudolf. 1991. *Der frühmoderne Staat und die europäische Universität. Zur Interaktion von Politik und Erziehungssystem im Prozeß ihrer Ausdifferenzierung (16.-18. Jahrhundert)*. Frankfurt a.M.: Suhrkamp.
- Stichweh, Rudolf. 2003. Genese des globalen Wissenschaftssystems. *Soziale Systeme* 9, n°1: 3-26.
- Stichweh, Rudolf. 2008. Universität nach Bologna. Zur sozialen Form der Massenuniversität. Universitätsrede, Luzern, Oktober.